



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dégâts liés à la punaise *Halyomorpha Halys*

Question écrite n° 22639

Texte de la question

Mme Typhanie Degois alerte M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'urgence de la situation rencontrée par les maraîchers de Savoie en raison des dégâts causés par la punaise *Halyomorpha Halys*. Également appelée punaise diabolique, cette espèce invasive, polyphage, originaire d'Asie, a été découverte en Alsace en 2012, mais les pullulations majeures ont été relevées dans les habitations à l'automne 2018 sur l'ensemble du territoire national. Actuellement, 120 plantes hôtes sont connues tels que les pommiers, cerisiers, noisetiers, ou encore le maïs et le blé. Depuis juin 2019, cet insecte est relevé dans de très nombreuses plantations causant d'importants dégâts sur la production, et plus particulièrement en Savoie. Les piqûres d'alimentation et l'injection d'une salive riche en amylase provoquent des dépressions à la surface des fruits. Dans certains territoires de Savoie, les dégâts évalués sur les poires s'élèvent à plus de 50 % de fruits non commercialisables, et certaines parcelles sont atteintes dans leur intégralité. Dans les vergers, la situation est toute aussi inquiétante puisque la production est atteinte à plus de 25 %. Ces constatations ne sont pas nouvelles. Des signalements de l'espèce ont été effectués aux États-Unis dès 1996, et en 2013 les premiers dégâts ont été relevés en Italie. Il apparaît des retours d'expériences dans ces pays que le recours unique aux produits chimiques ne permet pas de résoudre le problème, même si leur utilisation a permis des résultats satisfaisants. Toutefois, certains produits utilisés à l'étranger sont autorisés au sein de l'Union européenne mais ne sont pas homologués en France ou autorisés avec des concentrations moindres. Dès lors, les professionnels du secteur sont contraints de s'orienter vers des alternatives coûteuses telles que la fermeture des parcelles à l'aide de filets de protection, ou d'expérimentations devant encore être homologuées tels que les dispositifs *Attract and kill* ou *Trap Crop*. Tandis que les professionnels du secteur ont été lourdement affectés par les récents aléas climatiques, cette invasion a causé des dégâts irrévocables sur la production annuelle contrignant les producteurs à trouver d'autres débouchés commerciaux avec des pertes importantes. À cet effet, elle lui demande quelles actions le Gouvernement entend mettre en place afin de soutenir et accompagner les producteurs affectés pour cette saison ainsi que pour les années futures, et éviter une propagation de l'espèce.

Texte de la réponse

Halyomorpha halys, communément appelée punaise diabolique, est une espèce d'insectes, originaire d'Asie de l'Est. Connue pour être un ravageur des cultures, elle se nourrit principalement des fruits d'espèces ligneuses comme les arbres fruitiers, mais s'attaque aussi aux plantes herbacées. En France, le parasite est désormais bien installé. Un suivi de la présence et de l'évolution de cette punaise est réalisé par les filières les plus concernées, dans le cadre de la surveillance biologique du territoire. Un séminaire spécifique relatif à la punaise diabolique a été organisé par le groupement d'intérêt scientifique fruit le 5 février 2019, avec la participation de représentant de l'État. Des besoins de recherche ont été identifiés pour accroître la connaissance sur le cycle de vie et le comportement de ces punaises afin de mettre au point des méthodes de prophylaxie et de contrôle. Suite à ce séminaire, un comité de pilotage a été constitué associant instituts de recherche, instituts techniques et professionnels afin d'améliorer les connaissances en matière de prophylaxie. De nombreuses pistes de travail pour mieux gérer ce parasite sont déjà envisagées ou testées en France ou à l'étranger. On peut ainsi lister les différences de sensibilité des variétés d'arbres fruitiers, la conception de vergers peu favorables aux punaises

(rôle des abords de la parcelle : haies, enherbement, plantes de service, bâtiments propices à l'hibernation), les ennemis naturels (prédateurs et parasitoïdes) qui peuvent réduire les populations de punaises et la manière de les favoriser, la protection des vergers par des filets adéquats, les solutions de biocontrôle comme le piégeage massif avec phéromones et/ou kairomones, l'utilisation de substances répulsives (phéromones d'alerte) pour repousser les punaises, ou encore le recours à des parasitoïdes oophages utilisables en lutte biologique. Les chambres d'agriculture ainsi que les instituts techniques peuvent apporter leur expertise et conseiller au mieux les agriculteurs dans la gestion de ce ravageur. *Halyomorpha halys* est présent sur le territoire national depuis plusieurs années. Il ne répond donc pas aux critères pour être classé comme organisme réglementé qui vise d'abord les organismes nuisibles pour lesquelles l'éradication ou le confinement peuvent être recherchés. Étant non réglementé, il n'existe pas de dispositif indemnitaire pour la lutte qui relève de l'initiative privée.

Données clés

Auteur : [Mme Typhanie Degois](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22639

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2019](#), page 7977

Réponse publiée au JO le : [26 mai 2020](#), page 3663